



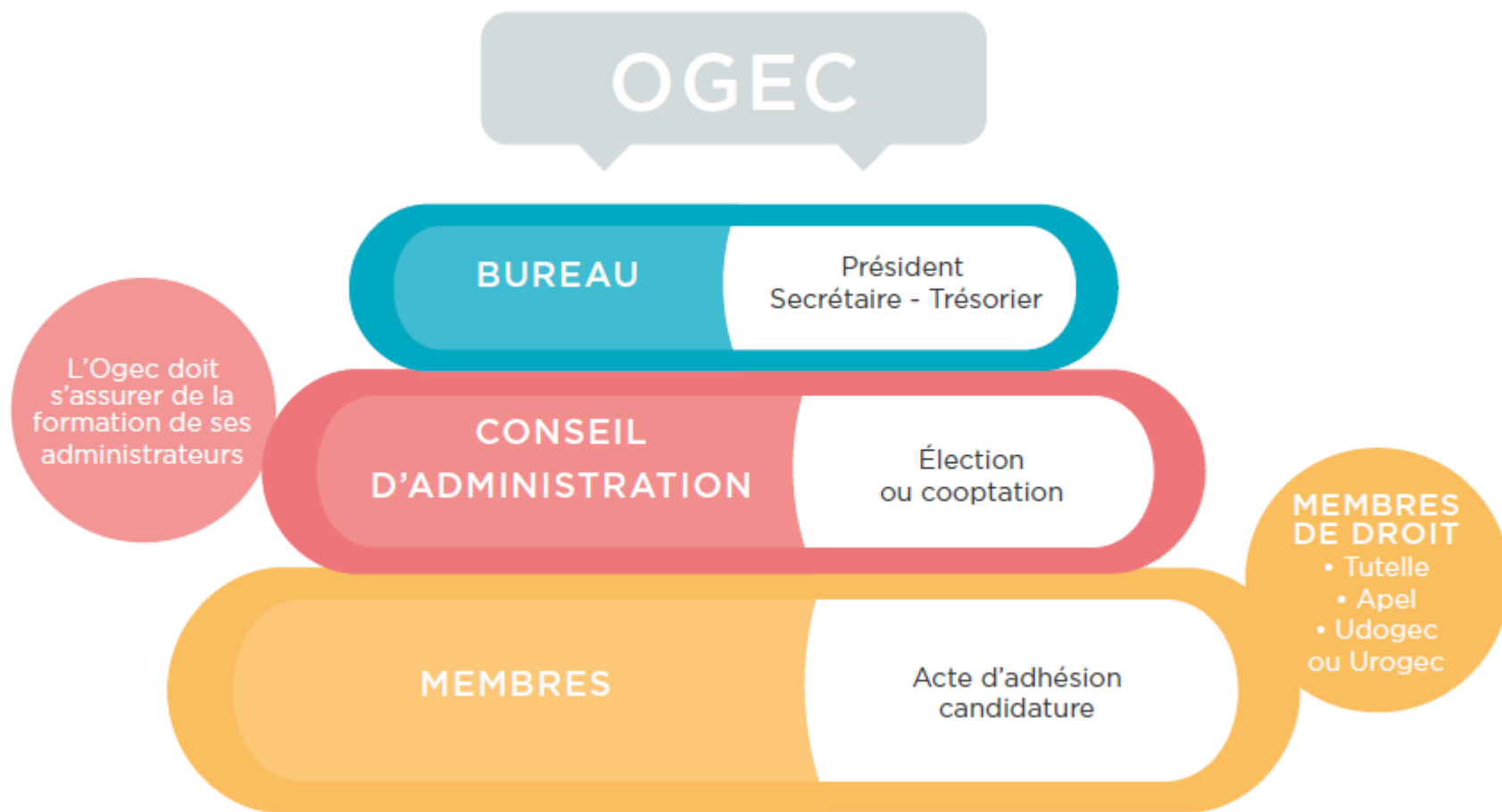
# Présentation de l'OGEC

Ecole Saint-Joseph  
Pluneret

# Rôle de l'OGEC

- L'O.G.E.C. : **O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique
- C'est l'organisme chargé de la gestion de l'école, ses responsabilités sont principalement les suivantes:
  - Gestion financière de l'établissement en tenant compte de ses projets et du statut de l'enseignement catholique,
  - Gestion matérielle;
  - L'O.G.E.C. est l'employeur du personnel;
  - L'O.G.E.C. s'acquitte du loyer auprès du propriétaire (A.E.P.) ...
- L'O.G.E.C. est composé de membres bénévoles mettant leurs compétences et leur disponibilité à la disposition de l'enseignement catholique. De par ses fonctions, l'O.G.E.C. est impliqué quotidiennement dans la vie de l'école.

# Organisation de l'OGEC



# Composantes de l'OGEC



COMPOSITION

	AG	CA	BUREAU	
	<p><b>TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres actifs</li> <li>• Membres de droit</li> </ul>	<p><b>ADMINISTRATEURS DE DROIT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tutelle</li> <li>• Udogec / Urogec</li> <li>• Apel</li> </ul> <p><b>ADMINISTRATEURS ÉLUS / COOPTÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 à 12</li> </ul> <p><b>CHEF D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p><b>PERSONNES QUALIFIÉES</b></p> <p><b>REPRÉSENTANT ASSOCIATION IMMOBILIÈRE</b></p> <p><b>REPRÉSENTANT DES COLLECTIVITÉS LOCALES</b></p>	<p><b>VOIX DÉLIBÉRATIVE</b></p> <p><b>VOIX CONSULTATIVE</b></p>	<p><b>PRÉSIDENT</b></p> <p><b>TRÉSORIER</b></p> <p><b>SECRÉTAIRE</b></p> <p>(possible d'être d'autres membres)</p>
	MEMBRES ADMIS PAR LE CA	ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR L'AG OU COOPTÉS DANS L'ATTENTE DE L'AG SUIVANTE	ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE CA	
		3 ANS, RÉÉLIGIBLE (1/3) LIMITE D'ÂGE : 75 ANS	1 AN ET JUSQU'À 3 POUR LE PRÉSIDENT RÉÉLIGIBLE	



MODE DE NOMINATION



DURÉE DES MANDATS

# Les membres de l'OGEC Saint-Joseph

Membres	
Bruno LE FRANCOIS	Président
Benjamin BUIRETTE	Trésorier
Jacky GAUTIER	Vice président
Régis DELAHAYE	Trésorier Adjoint
Grégory LE COUVIOUR	Secrétaire
Erwann MAHE	Membre
Sébastien MICHAUD	Membre
Pascale MERRIEN	Membre
Antoine MAHE	Invité

Membres de droit	
	Représentant de la tutelle
	Représentant de l'Udogec / Urogec
Myriam DELAHAYE	Représentant de l'Appel
Jocelyne LORGERAY	Directrice
	Représentant de l'AEP
Mr Le Maire (ou représentant)	Représentant des collectivités locales

# Ressources financières de l'OGEC

- Ressources publiques :

L'O.G.E.C. reçoit le forfait communal : La commune finance le fonctionnement des classes élémentaires à concurrence des élèves résidant sur son territoire et à hauteur de ce que lui coûte l'élève externe de l'école élémentaire publique.

- Ressources des familles :

L'O.G.E.C. fixe et reçoit les contributions des familles.

- Autres ressources :

Il est également possible pour l'O.G.E.C. de recevoir des dons ou de bénéficier des systèmes de solidarité financière mis en place au sein de l'Enseignement Catholique.

# Projet Garderie



## A Faire :

- Sols
- Placo / peintures
- Installation d'une porte à galandage
- Ameublement

**Budget Prévu :**

**Environ 10 000 €**



# Projet Garderie



## Objectifs :

Faire réaliser les travaux les plus lourds (sols, placo...)

S'occuper, avec l'aide des parents bricoleurs, des finitions et aménagements afin de réduire le budget.





# Projet « Aire de jeux »

Remplacer le toboggan de la cour qui se fait vieillissant.

**Projet initié par l'APEL**

**Accompagnement de l'OGEC sur l'aspect sécurité et pour le financement**

## **A Faire :**

- Définir le besoin / Le budget
- Trouver les prestataires
- Obtenir les devis

## **Points de vigilance :**

- Revêtement du sol
- Sécurité



# Comment nous rejoindre ?

**1** Demande d'adhésion par lettre adressée au CA de l'Ogec

**2** Délibération du CA de l'Ogec sur la demande à la majorité simple

**3** Acceptation ou refus de la demande d'adhésion sans besoin de motiver la délibération - La décision est sans appel

**4** L'Ogec est une association fermée, à la différence des Apel qui sont des associations ouvertes

**5** Les membres de l'Ogec constituent l'assemblée générale

*On ne peut être membre qu'après une demande d'adhésion explicite. En l'absence de lettre de demande d'adhésion, il est nécessaire que l'acceptation du nouveau membre figure dans le procès-verbal du conseil d'administration. Avant de coopter un nouvel administrateur, il convient de l'intégrer comme membre.*

# Comment nous rejoindre ?

- Modèle de demande d'adhésion et statuts de l'association disponibles ici :

<http://www.ecolestjosephpluneret.ovh/ogec/>

# Contacter l'OGEC

**E-mail :** [ogec.pluneret@gmail.com](mailto:ogec.pluneret@gmail.com)

**Ou en passant par la directrice :** Jocelyne Lorgeray